

APPARINE N° 25. - Construction de l'Aile Ouest du Grand Marché -
Approbation d'un avenant n° 1.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Il s'agit d'un avenant au marché de gré à gré passé avec l'entreprise C.P.M. le 7 Avril 1966 pour la construction de l'Aile Ouest du Grand Marché.
A l'issue d'entretiens d'achèvement, présent avenant a pour objet :

- 1°) Le financement d'un aménagement artificiel du sol d'assise, par suite de la nature du sol rencontré ;
2°) La déviation de l'égoit actuel du marché couvert, son tracé coupant en plusieurs points les fondations du nouveau bâtiment ;
3°) Le démontage partiel de la couverture et de la charpente métallique côté pignon marché existant par suite de l'implantation imposée de l'ouvrage.
- Le montant forfaitaire dudit avenant est fixé à Frs CFA : 2 896 881.
- Délai d'exécution - Les ouvrages dont il est question seront livrés dans un délai de deux mois, ce qui porte le délai initial de 14 mois prévu à l'article 6 du marché proprement dit à 16 mois.
- Financement de l'opération - Le financement de ces travaux sera assuré par un crédit qui sera inscrit au budget supplémentaire 1967.
- Après un échange de vues le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil est adopté à l'unanimité.